

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Du jeudi 4 mai à 8h30 au lundi 5 juin à 17h

Par délibération en date du 11 avril 2023, l'agglomération de Chaumont a décidé de mettre à disposition du public, pour une durée de 32 jours consécutifs, le projet suivant :

➤ **Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Chaumont,**

La mise à disposition se tiendra à l'accueil de l'Hôtel de ville de Chaumont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pendant la durée de la mise à disposition, toute personne pourra consulter le dossier de modification et consigner ses appréciations ou propositions sur le registre d'observations au lieu et horaires indiqués.

Le dossier de mise à disposition est constitué des pièces suivantes :

1. Rapport de présentation de la procédure de modification
2. Règlement écrit et graphique
3. Avis déposés dans le cadre de la procédure
4. Décisions prises dans le cadre de la procédure

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition ou toute autre demande d'information auprès des services de l'agglomération (03 25 30 60 95).

A l'issue de cette procédure de mise à disposition, les observations et propositions recueillies feront l'objet d'un bilan qui sera présenté devant le conseil communautaire. Le projet de modification sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations qui ont été joints au dossier. Pour être rendue applicable, la modification sera par la suite approuvée par délibération de l'agglomération de Chaumont.